

Je te donnerai les clés... et [sois assuré que] quoi que tu lies sur la terre est lié dans le ciel, et quoi que tu délies sur la terre est délié dans le ciel.

Les « théologies d'autorité » des Églises ghanéennes en général, et des communautés akan en particulier, se doivent d'être régies par ce principe.

Références bibliographiques

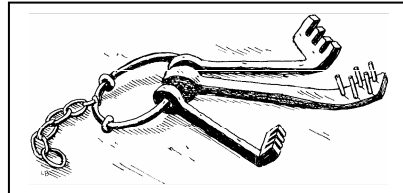
- Dolphyne, F. 1988. *The Akan (Twi-Fante) Language: Its Sound System and Tonal Structure*. Accra : Ghana Universities Press.
- Ekem, J. 1994. *Priesthood in Context*. Ammersbek bei Hamburg : Verlag an der Lottbek.
- Hagner, D. 1995. *Word Biblical Commentary: Matthew 14-28*. Dallas: Word.
- Hewett, J. 1986. *New Testament Greek. A Beginning and Intermediate Grammar*. Hendrickson.
- Chamberlain, W. 1979. *An Exegetical Grammar of the Greek New Testament*. Grand Rapids: Baker.

Les termes clés de Matthieu 16.19

Les notes suivantes sur le mot « clés » et sur l'expression « lier et délier » sont tirées de Hagner (1995: 472-473).

Les clés

« Les *clés* sont principalement un symbole d'autorité et, par conséquent, de pouvoir sur quelque chose. L'on peut entrer en possession de ce pouvoir par le moyen de la connaissance (voir Luc 11.52; comparer Matt 23.13) ou, comme dans le cas de Jésus, par droit divin. En ce qui concerne le texte de Matt 16.19, comparer en particulier Apoc 1.18 “je fus mort, et voici, je suis vivant pour les siècles des siècles, et je tiens les clés de la mort et de l'Hadès” (voir aussi Apoc 3.7 [reprise d'És 22.22]; 9.1; 20.1).



Détenir les clés du Royaume implique pour Pierre qu'il a le droit d'autoriser ou d'interdire l'entrée dans le Royaume, c'est-à-dire dans l'expérience des bienfaits, prémices du salut eschatologique, comme le confirment les mots qui suivent. Cette autorité est exprimée par la tournure rabbinique caractéristique “lier et délier”. »

Lier et délier

« Que signifie l'expression “lier et délier” ? Cette question a suscité de nombreuses discussions. Parmi les explications proposées, les suivantes peuvent être mentionnées :

- A) “Lier et délier” serait en rapport avec la terminologie de l'exorcisme, lorsqu'il s'agit de libérer une personne possédée par un démon ; cette interprétation ne convient cependant pas au présent contexte.
- B) Il en va de même en ce qui concerne un lien éventuel avec des formules magiques de malédiction.
- C) Plus plausible, mais quand même peu convaincante, l'idée qu'il s'agirait d'une excommunication ; en fait ces mots s'appliquent plutôt, en premier lieu, à un type de conduite imposée à une personne, ou dont la personne est libérée.
- D) Une relation avec des vœux ne cadre pas davantage avec le contexte.
- E) Ces mots ont plus vraisemblablement un sens large, se rapportant à une conduite mauvaise ou bonne, selon le modèle rabbinique d'interprétation particulière et pratique de la Tora ; il s'agit de la détermination de ce qui est permis et de ce qui est interdit, ou en termes plus généraux, d'une “autorité d'enseignement”.

« Par extension, cette interprétation peut inclure les idées de pardon ou de non-pardon des péchés, avec pour conséquence le salut ou la perte. En d'autres termes, l'admission ou la non-admission dans le Royaume est déterminée désormais par la proclamation de ce qu'on peut appeler la “tradition de Jésus” – à savoir la proclamation de sa personne et de son enseignement ; voir la mission que Jésus confie à ses disciples en Matt 28.16-20.

« Dans son sens premier, l'expression “lier et délier” se réfère à l'autorisation et à l'interdiction d'une certaine conduite, basée sur une interprétation des commandements de la Tora ; elle concerne donc la question de savoir si une personne est ou n'est pas dans une relation correcte avec la volonté de Dieu (voir à l'inverse la référence à la manière dont les Pharisiens abusent de leur autorité en Matt 23.13 ; l'idée

des “clés” est implicite dans ce texte). Chez Matthieu, Jésus est le véritable interprète de la Tora. Ses disciples transmettront cette interprétation et en définiront les prolongements. Ainsi Jésus peut avoir en vue la fonction d'enseignement de Pierre et des autres apôtres (leur pouvoir de “lier et délier” est explicité dans le verbe au pluriel de 18.18, qui traite de la “discipline ecclésiastique”). Pierre est dans ce sens *le* scribe instruit du Royaume des cieux (13.52)... Il est le principal gardien et garant de la transmission de l'enseignement de Jésus... [Comparer] le propos très proche rapporté en Jean 20.23 “ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés. Ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus”. [Matt 16.19] a une signification large presque semblable... L'autorité dont il est question est en effet celle de quelqu'un qui est habilité à déclarer si une personne participe pleinement ou pas du tout à la communauté de ceux qui sont sauvés, non plus sur la base de l'obéissance à la Tora, mais sur la base de la réponse ou du refus de répondre à la bonne nouvelle du Royaume (voir le comportement recommandé aux disciples en 10.13-15). »

Le Manuel du traducteur pour l'Évangile de Matthieu (A Translator's Handbook on the Gospel of Matthew) explique : « Quelques traducteurs ont rendu ceci [“lié aux cieux... délié aux cieux”] d'une manière qui laisse penser que ce que Pierre interdit ou autorise sur la terre s'appliquera également aux êtres qui sont dans le ciel... Dans bien des langues, les traducteurs devront expliciter ce que Pierre interdit ou autorise ; formulation possible : “Ce que tu interdiras / permettras aux gens de faire sur la terre, Dieu, dans le ciel, donnera son approbation à cela.” » (p. 540)

Royaume des cieux

Cette expression « est une tournure juive pour “Royaume de Dieu”, qui évite l'emploi du mot “Dieu” (comparer Marc 11.30-31; Luc 15.18,21). Matthieu privilégie cette tournure (trente-trois occurrences), et il est le seul auteur du Nouveau Testament à l'utiliser (mais il emploie aussi occasionnellement “Royaume de Dieu” ; voir 12.28; 19.24; 21.31,43)... [L'expression se réfère à la] domination souveraine de Dieu, avec les bienfaits qui en découlent et dont l'humanité est sur le point de bénéficier. » (Hagner, p. 47-48)

« Trop souvent, les traducteurs ont opté pour une traduction de *Royaume* qui met l'accent sur le territoire soumis à un roi. S'il est possible de trouver un mot qui signifie “règne” / “royauté”/ “pouvoir

royal”, le résultat sera meilleur. Bien des traducteurs ont préféré recourir à une tournure verbale, par exemple “Dieu règne”. » (*Handbook on Matthew*, p. 61)

Quelques versions contemporaines emploient plusieurs expressions différentes pour traduire « Royaume des cieux / de Dieu », en fonction des contextes respectifs. Tout en reconnaissant que quelques adaptations grammaticales ou stylistiques peuvent être nécessaires selon le contexte, en particulier si les traducteurs ont rendu l'idée de « Royaume » par un verbe, certains conseillers en traduction recommandent aux traducteurs de rendre l'expression « Royaume des cieux / de Dieu » de manière aussi uniforme que possible, en raison de son importance thématique dans l'ensemble du livre.

Le *Handbook on Matthew* (p. 61) dit encore : « Dans la plupart des régions, les gens auront de la peine à comprendre que, dans cette expression, le mot “cieux / ciel” désigne “Dieu”. Bien plus, il semblera bizarre de parler du “règne (ou de la royauté) des cieux” ou de dire “le ciel règne”. Par conséquent, la plupart des traducteurs recourront à “Royaume de Dieu” ou à “règne de Dieu”... comme dans Marc et Luc. » Les affirmations « la plupart des régions » (première phrase) et « la plupart des traducteurs » (dernière phrase) sont contestables. Dans le cas de premières traductions, l'expression « Royaume des cieux » sera souvent déjà connue par une traduction dans la langue nationale ou dans la langue officielle ; dans le cas d'une nouvelle traduction dans des régions où les traductions antérieures utilisaient « Royaume des cieux », la manière dont cette expression est comprise peut être testée. De même, les tournures bizarres que mentionne le *Handbook* ne constituent pas le seul moyen de conserver « cieux » ou « ciel » dans la traduction. L'expression peut être rendue d'une manière qui laisse clairement entendre qu'un agent personnel est impliqué dans ce « règne », par exemple « la royauté de celui qui est dans les cieux » ou « celui qui est dans le ciel règne ». Ce type de traduction conservera la formulation si caractéristique de l'Évangile de Matthieu, écrit à l'origine pour un public juif. Le sens et l'emploi de « Royaume des cieux » chez Matthieu peuvent en outre être expliqués dans les aides aux lecteurs que sont les *introductions*, les *notes* ou le *vocabulaire*.

(T. Wilt)